

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE

COMMUNE DE VALS LES BAINS



DELIBERATION n°2023.29

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 6 JUILLET 2023

L'an DEUX MIL VINGT TROIS, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de JUILLET, sous la présidence de Monsieur Michel CEYSSON, Maire de la Commune.

Nombre de conseillers :

En exercice :	27
Absent :	00
Présents :	20
Procurations :	07
Votants :	27

Présent(e)s : Michel CEYSSON – Vincent MOUNIER – Brigitte SOUCHE – Laurent LEWANDOWSKI – Patrick ARCHIMBAUD – Nicole TOGNETTY – Robert LACROTTE – Peggy BROCC – Aurélien ROUSSET – Marjorie LAJOIE – Franck REVEL – Laurent FAURE – Claudia BRET – Irène GALIBERT – André SAUZON – Martine BUREL – Michel ESCHALIER – René MONTREDON – Christine GIBAUD – Laurent TOUZET

Procurations : Françoise CHASSON à Franck REVEL – Francis CLUTIER à Irène GALIBERT – Marie EL FARKH à Nicole TOGNETTY – Françoise VOLLE à Robert LACROTTE – Anne VENTALON à Michel CEYSSON – Eric JOURET à Brigitte SOUCHE – Mélody FERRERO à Patrick ARCHIMBAUD

Secrétaire de séance : Peggy BROCC

Affaires financières – Approbation de nouveaux tarifs 2023 : traceuse, occupation du domaine public et piscine municipale

En décembre 2022, les tarifs applicables pour l'année 2023 ont été approuvés.

Certains tarifs nécessitent d'être ajoutés / complétés. Aussi, le catalogue des droits et tarifs, sera complété par les nouveaux tarifs ci-dessous :

1) Traceuse parc municipal

Location : gratuité pour les associations utilisatrices

Caution : 80€

2) Occupation du domaine public – Quartier thermal

L'ensemble des conventions d'occupation du domaine public ont été révisées avec, notamment, une uniformisation des tarifs et du contenu des conventions.

Aussi, il convient d'inscrire au tableau des tarifs le prix au m² pour la zone géographique concernée à savoir 28,48€/m².

3) Piscine municipale

A ce jour, un unique tarif pour le Comité des œuvres sociales (COS) a été voté, à savoir un tarif pour les billets à l'unité à 3.5€.

../..

.2.

Il est proposé d'approuver les tarifs supplémentaires ci-après :

- Billets à l'unité - Comité des œuvres sociales (COS) et Comité d'Entreprise (CE) valsois : 3.5€
- Carte 20 entrées - Comité des œuvres sociales (COS) et Comité d'Entreprise (CE) valsois : 50€

Etant entendu qu'un justificatif employeur ainsi qu'une pièce d'identité afférente devra être présentée lors de l'achat des billets ou cartes à tarifs particuliers.

Il convient également de fixer les tarifs du snack, à savoir :

- | | |
|---------------------------|------------------------------|
| - Mister Freeze : 0.80€ | - Cornetto : 2.50€ |
| - Kinder Joy : 2€ | - Haribo push up : 2.50€ |
| - Haribo : 0.80€ | - Twister special : 2.50€ |
| - Chips : 2.50€ | - Glace de l'Ardèche : 3.50€ |
| - Picnic : 2.50€ | - Sodas : 2€ |
| - Hot dog : 3€ | - Vals : 2€ |
| - Avengers / Calippo : 2€ | - Cristalline : 1.50€ |
| - Magnum : 3€ | - Café : 1€ |

L'ensemble de ces tarifs seront ajoutés au tableau général du catalogue droits et tarifs 2023.

Il est demandé au conseil municipal :

- D'approuver ces nouveaux tarifs applicables à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente délibération

Le Conseil Municipal, APPROUVE à l'UNANIMITE des membres présents et/ou représentés, moins 2 abstentions (Mme GIBAUD et M. MONTREDON) cette proposition.

Pour extrait certifié conforme

Vals les Bains, le 10 juillet 2023

Le Maire

Michel CEYSSON



« Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en
Sous-Préfecture de Largentière le 12 JUL. 2023
et de sa publication à la même date »